

Dispositif TREMPLIN

Objectifs de l'action :

- *Lutter contre le décrochage scolaire et la délinquance*
- *Rompre le cercle de l'échec scolaire, de la violence et du décrochage*
- *Prendre en charge individuellement des élèves démotivés dont les résultats sont faibles et les mettre en situation de réussite.*
- *Développer chez eux l'estime de soi.*
- *Lutter contre la violence scolaire*
- *Changer leur représentation du collège et des enseignants.*
- *Mieux intégrer les parents dans la scolarité de leurs enfants*

A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?

Depuis plusieurs années, le Collège Vernier gère un nombre d'élèves en situation de décrochage scolaire et d'absentéisme fort dès la 5^{ème}. La conséquence en est souvent un nombre important d'élèves 'sans solution' après la 3^{ème}, avec des adolescents livrés à eux-mêmes et dans des situations de pré-délinquance. L'expérience des années passées a montré qu'un certain nombre de ces jeunes absentéistes tombaient dans la délinquance.

Les tentatives pour remotiver les décrocheurs dans la situation de classe classique et les amener à investir le travail scolaire se soldent généralement par de la violence verbale, de l'agressivité qui conduisent à des exclusions de cours ou de l'auto-exclusion.

Les structures existantes de l'Education Nationale, comme les Classe Relais, n'apportent des évolutions qu'en termes relationnels ou éducatifs sans solution pour améliorer la relation des enfants avec leur scolarité.

Qui a identifié ce besoin (l'association, les usagers, etc.) ?

Les personnels du Collège, les partenaires institutionnels (PRE, CIO, MSD, Educateurs de prévention, etc), notre association.

Description de l'action :

Le dispositif de remobilisation 'Tremplin' est né de la volonté de prendre en charge ces enfants décrocheurs ou en échec scolaire dans l'établissement, de les prendre là où ils sont au niveau scolaire.

Dans le cadre d'un contrat passé avec les familles, le dispositif permet aux élèves de sortir de leur classe sur une partie du temps pendant une période limitée (six à sept semaines ; il vise non seulement à la remobilisation mais aussi à la remise à niveau et au développement de la confiance en soi, de l'estime de soi, de la responsabilité, des compétences sociales et de l'autonomie.

Le maintien des élèves dans le cadre du collège et dans le cadre scolaire permet d'éviter la rupture par rapport au groupe de pairs et d'assurer un meilleur retour en classe d'origine. Il permet aussi aux élèves d'identifier des personnes de l'établissement et hors de l'établissement qui demeureront des appuis après leur retour en classe et rompront ainsi le sentiment d'abandon par les adultes exprimés par de nombreux élèves en échec.

Le Collège Vernier contribue aux projets en y apportant des moyens humains (13h prises sur la Dotation Horaire Globale de l'établissement) tandis que le Foyer Socio-Educatif du Collège se propose de contribuer à ce dispositif par deux actions :

- **Développement de l'estime de soi, de la sociabilisation et l'expression des sentiments par un travail théâtral (Rouge Ephémère)**
- **Développement de l'autonomie face au travail personnel et la mise en place d'un projet personnel de vie (APPESE)**

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Chaque année : 50 jeunes de 11 à 15 ans en situation de décrochage scolaire, généralement issus de CSP défavorisée

Moyens mis en œuvre :

- **Personnels du collège : 15 heures/semaine enseignement, 3 heures/semaine d'aide aux devoirs**
- **Bénévoles du Foyer Socio Educatif : 4**
- **Atelier théâtre : 2 heures/semaine**
- **Tutorat : 3 heures/semaine**

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs:

La réduction du nombre d'élèves décrocheurs ou signalés pour absentéismes et la maîtrise des compétences du Socle Commun les élèves pris en charge. En deuxième lieu, l'apaisement du climat de l'établissement, la réduction des cas de violence verbale ou physique et l'évolution positive du lien des élèves avec leur collège.

Indicateurs :

- **Taux d'absentéisme des élèves du dispositif au regard du taux moyen pour le niveau concerné**
- **Le nombre de punitions / observations / sanctions infligées aux élèves après le passage dans le dispositif.**
- **Attitude, investissement en dispositif Tremplin**
- **Evolution du comportement, des résultats et de l'absentéisme sur une année entière voire deux**
- **Taux d'adhésion des familles des enfants auxquels le dispositif est proposé**